Conditions particulières du service de mise en relation

Services « Trouver un pro » et « Demander la pose » · clients particuliers et professionnels

> Projet de document, version 1 du 5 novembre 2026. À faire valider par le conseil juridique et l'expert-comptable d'INOX & CO avant toute signature ou mise en ligne. Les éléments entre crochets sont à compléter.

1. Objet

INOX & CO SAS, exploitant la marque INOXDESIGN (ci-après « INOXDESIGN »), [adresse du siège], RCS [ville et numéro], met à disposition de ses clients un service gratuit de mise en relation avec des entreprises indépendantes de pose et de négoce, référencées par département (ci-après « les Partenaires »). Les présentes conditions complètent les conditions générales de vente d'INOXDESIGN pour ce service. Elles sont acceptées lors de l'envoi d'une demande de pose ou de mise en relation.

2. Gratuité et absence d'engagement

Le service est gratuit pour le client. L'envoi d'une demande n'oblige ni à commander des produits INOXDESIGN ni à contracter avec un Partenaire. Le client reste libre de refuser le devis du Partenaire et de faire appel à l'entreprise de son choix.

3. Fonctionnement

1. Le client renseigne le formulaire « Demander la pose » ou sélectionne un Partenaire sur la carte « Trouver un pro », et accepte la transmission de ses coordonnées.
2. INOXDESIGN constitue un dossier numéroté comprenant les coordonnées du client, l'adresse du chantier, la description de l'ouvrage et, le cas échéant, le devis, les plans et le relevé 3D établis par INOXDESIGN.
3. INOXDESIGN transmet le dossier à un Partenaire référencé sur le département du chantier. Le Partenaire s'est engagé à contacter le client sous 72 heures ouvrées et à lui remettre un devis sous dix jours ouvrés. À défaut, INOXDESIGN peut proposer le dossier à un autre Partenaire ou en informer le client.
4. Le Partenaire propose au client un devis de fourniture et de pose, en son nom. Le client contracte directement avec lui.

4. Indépendance des Partenaires et rôle d'INOXDESIGN

4.1. Les Partenaires sont des entreprises indépendantes. Ils ne sont ni salariés, ni mandataires, ni sous-traitants d'INOXDESIGN. INOXDESIGN ne réalise aucun travaux et n'est pas partie au contrat de pose.

4.2. Le contrat de fourniture et pose, son prix, ses délais, son exécution et les garanties légales attachées aux travaux (garantie de parfait achèvement, de bon fonctionnement et décennale) relèvent du seul Partenaire, assuré à cet effet.

4.3. INOXDESIGN reste responsable, dans les conditions de ses conditions générales de vente, de la conformité des produits qu'elle vend. Lorsque les produits sont achetés par le Partenaire et revendus au client, les garanties du client sur les produits s'exercent auprès du Partenaire, INOXDESIGN demeurant tenue envers ce dernier.

5. Référencement, classement et relations commerciales (article L. 111-7 du Code de la consommation)

5.1. Pour être référencé, un Partenaire a fourni à INOXDESIGN un extrait Kbis, une attestation d'assurance décennale en cours couvrant la pose de garde-corps, un relevé de sinistralité ne mentionnant aucun sinistre déclaré, et une attestation de responsabilité civile professionnelle. Ces pièces sont redemandées chaque année. INOXDESIGN vérifie les documents remis ; elle ne contrôle pas l'exécution des chantiers.

5.2. Les Partenaires sont affichés par département couvert, dans l'ordre chronologique de leur référencement. Aucun Partenaire ne rémunère INOXDESIGN pour son classement ou sa mise en avant.

5.3. Les Partenaires achètent les produits INOXDESIGN à des conditions professionnelles et se sont engagés à les utiliser pour les dossiers transmis. INOXDESIGN ne perçoit aucune commission sur le contrat de pose conclu entre le client et le Partenaire.

5.4. Les avis publiés sur les Partenaires sont recueillis auprès de clients ayant transmis un dossier, après la fin du chantier ; INOXDESIGN ne modifie pas leur contenu, hormis la suppression des propos illicites.

6. Information sur la TVA à taux réduit

Les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien réalisés dans un logement achevé depuis plus de deux ans peuvent relever du taux réduit de TVA (article 279-0 bis du Code général des impôts), pour la fourniture et la pose facturées par la même entreprise. Le taux est appliqué par le Partenaire, sur sa facture, au vu de l'attestation que le client signe sur le devis ou la facture. Le client est responsable de l'exactitude de cette attestation. INOXDESIGN ne facture pas de travaux et n'applique pas ce taux ; les produits achetés directement auprès d'INOXDESIGN par le client sont facturés au taux normal. Cette information est donnée à titre général et ne constitue pas un conseil fiscal.

7. Données personnelles

Les données renseignées dans la demande (identité, coordonnées, adresse du chantier, description du projet, photos, devis et plans) sont traitées par INOXDESIGN, responsable de traitement, pour constituer et suivre le dossier, sur la base du consentement du client, et transmises au Partenaire retenu, qui les traite pour établir et exécuter son propre contrat. Elles sont conservées par INOXDESIGN trois ans à compter du dernier contact. Le client dispose d'un droit d'accès, de

rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité, et peut retirer son consentement à tout moment, en écrivant à [adresse e-mail RGPD]. Il peut saisir la CNIL. La politique de confidentialité d'INOXDESIGN s'applique pour le surplus.

8. Réclamations

Toute réclamation relative aux travaux est adressée au Partenaire. Le client peut en informer INOXDESIGN à [adresse e-mail service client] : INOXDESIGN en tient compte dans le suivi du référencement du Partenaire et peut proposer une autre mise en relation, sans pouvoir se substituer au Partenaire dans l'exécution du contrat de pose.

9. Médiation de la consommation

Pour tout litige avec INOXDESIGN relatif au présent service, le client consommateur peut, après réclamation écrite restée sans réponse satisfaisante sous deux mois, saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève INOXDESIGN : [nom et coordonnées du médiateur]. Les litiges relatifs aux travaux relèvent du médiateur dont dépend le Partenaire, indiqué sur ses devis.

10. Droit applicable

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut de règlement amiable, les tribunaux français sont compétents dans les conditions du Code de procédure civile et du Code de la consommation.